



# Politique d'encadrement



École



Jean-Duceppe

Règles de vie  
année scolaire 2017-2018





## 1 . Le respect de l'horaire et la présence aux cours

- 1.1 Arrivée à l'école et départ de l'école ..... p. 3
- 1.2 Absence à l'école ..... p. 3
- 1.3 Retard à l'école ..... p. 3
- 1.4 École buissonnière ..... p. 3

## 2 . Le respect du travail à accomplir

- 2.1 Remise des devoirs, travaux de recherche et travail en classe ..... p. 4
- 2.2 Rendement scolaire ..... p. 4
- 2.3 Plagiat ..... p. 4

## 3 . Le respect de soi et des autres

- 3.1 Respect des autres ..... p. 5
- 3.2 Respect des adultes ..... p. 5
- 3.3 Tenue vestimentaire ..... p. 6-7
- 3.4 Violence physique, verbale, morale et intimidation ..... p. 7
- 3.5 Drogue, alcool et tabagisme ..... p. 7

## 4 . Respect des lieux et des biens

- 4.1 Respect des lieux ..... p. 8
- 4.2 Respect des biens ..... p. 8

## 5 . Circulation

- 5.1 Dans l'école ..... p. 9
- 5.2 À l'extérieur de l'école ..... p. 9
- 5.3 Récréations et entrées ..... p. 9

## 6 . Collation ..... p.10

## 7 . Respect des règles de vie

- Privilèges et conséquences ..... p. 11
- Permis de conduite de l'élève des trois étapes ..... p. 12

## 8 . Signature de l'élève et des parents ..... p.13





## Règles de vie de l'école Jean-Duceppe

### 1. Le respect de l'horaire et la présence aux cours

Afin d'établir des conditions gagnantes dans la réussite de ses apprentissages, votre enfant doit être présent à l'école, à l'heure et en forme.

#### 1.1 Arrivée à l'école et départ de l'école

Votre enfant doit entrer dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours (matin, midi,) car une surveillance est assurée uniquement pendant cette période. À la fin des classes, il doit quitter l'école en utilisant les sorties qui lui sont désignées. De plus, il ne doit pas s'attarder dans la cour d'école.

#### 1.2 Absence à l'école

Si votre enfant est absent de l'école, nous vous demandons de téléphoner afin de motiver son absence. Advenant un empêchement de nous contacter, nous vous demandons de justifier l'absence de votre enfant dès son retour en classe.

#### 1.3 Retard à l'école

Si votre enfant arrive en retard, vous devez motiver son retard.

#### 1.4 École buissonnière

Si votre enfant quitte ou s'absente sans autorisation, cette absence sera considérée comme une école buissonnière.



## 2. Le respect du travail à accomplir

Une responsabilité de l'élève consiste à respecter les échéanciers et remettre des travaux de qualité selon les consignes des enseignants. De cette façon, il réalisera un maximum d'apprentissages qui se traduiront par sa réussite scolaire.

### 2.1 Remise des devoirs, travaux de recherche et travail en classe

- À la demande des enseignants, l'élève a l'obligation de faire le travail en classe et les devoirs à la maison, qu'ils soient notés ou non.
- Il a l'obligation de remettre ses devoirs en respectant les exigences des enseignants.
- Si le travail n'est pas remis à la date exigée par les enseignants, une sanction sera fixée.

### 2.2 Rendement scolaire

Pour obtenir un rendement scolaire satisfaisant, l'élève doit:

- Être attentif aux explications des enseignants.
- Participer aux activités et effectuer du mieux possible tous les travaux demandés.
- Consacrer un temps suffisant pour l'étude à la maison.
- Participer à la récupération lorsqu'il y est invité.
- Apporter tout le matériel requis pour assister à ses cours et uniquement celui qui sert à l'apprentissage.
- Apporter, à ses parents, les documents de communication envoyés par l'école.

### 2.3 Plagiat

Lors d'une évaluation ou d'un travail, si votre enfant copie il sera sanctionné.



## 3. Le respect de soi et des autres

Une responsabilité de l'élève consiste à se respecter et à respecter les autres personnes.

L'élève utilise un langage et des gestes appropriés en tout temps.

L'élève doit avoir une attitude positive lorsqu'on s'adresse à lui.

L'élève doit respecter les consignes données en tout temps.

### 3.1 Respect des autres

Il participe à la vie de son groupe en respectant les consignes de classe.

La politesse, le savoir-vivre, le respect des autres sont autant de qualités qui favorisent le bon fonctionnement des diverses activités de l'école.

### 3.2 Respect des adultes

En tout temps, il est essentiel que l'élève demeure respectueux envers les gens qui l'entourent.

- en classe
- à la récréation
- au diner
- lors des déplacements dans l'école
- pendant une activité (les journées de cours, avant ou après les cours, les sorties).

***À l'école, les élèves doivent vouvoyer tous les intervenants et s'adresser à eux en utilisant Monsieur ou Madame, c'est une attitude à adopter afin de démontrer le respect.***



# 3. Le respect de soi et des autres

## 3.3 Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire, les accessoires et la coiffure sont sobres et décentes.

Voici quelques spécifications:

- La jupe, le short ou la robe doivent être portés minimalement à la mi-cuisse.
- Le chandail ou la camisole doivent couvrir le ventre, le torse et le dos.
- Les vêtements avec des logos prônant la violence, le racisme, la haine sont interdits.
- Les capuchons, les casquettes, les chapeaux doivent être portés à l'extérieur seulement.
- Les bijoux ayant des ajouts pointus (pics) pouvant blesser ainsi que des chaînes ajoutées aux vêtements sont formellement interdits.
- Le port des souliers, des sandales ou des espadrilles est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école.
- Avoir des souliers de rechange lorsque nécessaire : journée de pluie et changements de saisons.
- La salopette de neige est obligatoire pour jouer dans la neige.
- Pour des raisons de sécurité, le port des anneaux et des clips, sauf aux oreilles, est défendu. On entend toute forme de « PIERCING » autre qu'aux oreilles.

N.B. Les élèves doivent s'habiller convenablement pour venir à l'école et adéquatement selon les saisons.\*

(suite)



### Exigences particulières en éducation physique

- Par mesure d'hygiène, la tenue sportive est obligatoire pour participer aux cours d'éducation physique et aux activités sportives. Les vêtements permis sont le « short », le survêtement, le chandail à manches courtes et les souliers de course. Le port du pantalon court ou long de style « jeans » ou « cargo » n'est pas permis.
  - Les souliers de course à semelles qui ne marquent pas le plancher sont obligatoires au gymnase.
  - Pour des raisons de sécurité:
    - Il est recommandé de laisser les bijoux à la maison les jours d'éducation physique pour éviter les pertes ou les vols.
    - Les cheveux longs doivent être attachés.
- Il est recommandé d'avoir un sac en tissu identifié au nom de l'élève pour les vêtements en éducation physique.

### 3.4 Violence physique, verbale, morale et intimidation

L'élève a droit à la sécurité de sa personne et il a la responsabilité d'éviter toute manifestation de violence physique ou verbale.

- Il surveille son langage et ses manières lorsqu'il s'adresse à une autre personne.
- Il s'abstient d'user de violence physique, de bousculer et de se chamailler.
- Il s'abstient de lancer tout objet dangereux comme des balles de neige, roche ou de frapper intentionnellement une personne avec un objet.

Si votre enfant provoque ou participe à de l'intimidation, de la cyberintimidation ou du « taxage » sur quiconque, il sera sanctionné.

### 3.5 Drogue, alcool et tabagisme

L'usage et la possession de boissons énergisantes, d'alcool, de tabac, de drogue et le port d'armes de tout genre sont interdits et entraîneront des conséquences.



## 4 . Respect des lieux et des biens

Une autre responsabilité de l'élève consiste à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition pour vivre des activités scolaires. Il doit avoir le souci de garder un environnement propre autour de lui.

### 4.1 Respect des lieux

Afin de conserver l'environnement propre et sécuritaire, l'élève doit:

- Jeter ses déchets dans les poubelles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.
- Ranger ses souliers dans son casier.
- Contribuer à garder les locaux propres et rangés (classe, bibliothèque, laboratoire informatique etc.)
- Aucun crachat ne sera toléré.
- Ne pas laisser de nourriture dans les vestiaires ou les pupitres.

### 4.2 Respect des biens

En aucun cas, il est permis d'apposer des collants et/ou d'effectuer des graffitis sur les biens de l'école (ex: casier, bureau).

- Tenir son pupitre et son casier propre et en ordre.
- S'il y a une perte ou une détérioration des volumes qui lui sont prêtés, une somme équivalente au remplacement sera exigée.
- Toute forme de vol et de vandalisme seront sanctionnés.
- Il est interdit d'avoir en sa possession un cellulaire ou tout objet et jeux électroniques sans l'autorisation de l'école.
- Il n'est pas permis d'échanger ou de vendre des effets personnels à l'école (cartes, billes, jeux, etc.)

➤ **L'école ne se tient pas responsable de la perte ou du vol des objets amenés de la maison.**



# 5 .Circulation



## 5.1 Dans l'école

- En tout temps, l'élève circule calmement en respectant les autres.
- Pour avoir accès au gymnase, il doit être accompagné d'un adulte responsable.

## 5.2 À l'extérieur de l'école

- En aucun temps, il n'est permis de s'attarder, de jouer ou de flâner sur le terrain en avant de l'école.
- Pour sa sécurité, l'élève ne doit pas circuler dans le stationnement de l'école sans la présence d'un adulte.
- Il évite de marcher sur la pelouse.
- Il peut utiliser sa bicyclette pour venir à l'école. Cependant, il est interdit de rouler à bicyclette sur le trottoir près du débarcadère et il doit la ranger, dès son arrivée, dans les supports réservés à cette fin.
- Il est interdit de se déplacer en patins à roues alignées, en trottinette ou en planche à roulettes sur le terrain de l'école.
- L'élève doit circuler en tout temps sur le trottoir. Il est strictement interdit de traverser le débarcadère.

## 5.3 Récréations et entrées - (dans la cour)

- Lorsque la cloche sonne, l'élève doit sortir à l'extérieur. Il ne pourra revenir à l'intérieur qu'au son de la cloche ou avec l'autorisation d'un surveillant.
- Il respecte les endroits assignés des différents jeux (cibles, terrains, etc.)
- L'élève peut utiliser le matériel mis à sa disposition lors des récréations et est responsable de le ranger à la cloche.
- Au son de la cloche, il cesse toute activité et il prend son rang sans tarder.
- En tout temps, il entre calmement et en silence.

Lors des récréations intérieures, aucune circulation n'est permise. De plus, les activités autorisées sont celles déterminées par l'enseignant.



## 6. Collation

- Les élèves doivent apporter des collations saines (légumes et fruits frais, ou fromage).
- Toute autre collation contenant des noix ou des arachides est formellement interdite afin d'assurer la sécurité des enfants allergiques.
- Il n'est pas permis de mâcher de la gomme, à moins d'obtenir une autorisation spéciale de l'enseignant.



# 7 . Respect des règles de vie





Les règles de vie sont conçues de manière à développer un climat propice aux apprentissages et à amener les élèves à se respecter, à respecter les autres et leur environnement.

## Privilèges

- ♦ Billets de Bonnes Nouvelles
- ♦ Billets de Bonne Conduite et tirage
- ♦ Privilèges en classe
- ♦ Activités récompenses en classe
- ♦ Activités récompenses de fin d'étape

## Conséquences

	<b>Billet de contravention</b> <b>École Jean-Duceppe</b>	
Nom de l'élève: _____		Groupe: _____
Date: _____		Étape : _____
<b>Motif #</b>		
1. _____	Manque de respect grave	
2. _____	Violence ( bataille, geste de violence)	
3. _____	Vandalisme	
4. _____	Vol d'objet ou de matériel	
<b>5. _____ Intimidation</b>		
<b>Rencontre avec la direction et possibilité de suspension.</b>		
6. 4 points	Impolitesse	
7. 4 points	Échange de coups	
8. 2 points	Bousculades , « tirailage »	
9. 2 points	Lance des objets (boules de neige, ballon, roche...	
10. 2 points	Non-respect du matériel et de l'environnement	
11. 2 points	Langage/geste inapproprié	
12. 2 points	Non-respect de la sécurité au débarcadère des aires de vélo	
13. 1 point	Retard pour prendre son rang au son de la cloche	
14. 1 point	Apporte un objet inapproprié à l'école	
15. 1 point	Ne circule pas calmement et en silence lors des déplacements ou des entrées	
16. 3 billets	marcheur pour la même raison = contravention	
17. Autre :	_____	
Nous vous invitons à revoir la progression des conséquences pour le non respect des règles de vie.		
Signature de l'intervenant(e) _____		
Signature d'un parent _____		
Signature de l'élève _____		
Commentaires au verso ⇔ <input type="checkbox"/>		

## 7. Conséquences au non respect des règles de vie



### Permis de conduite

CONTRAVENTIONS DE L'ÉTAPE 1	Motif	Date	<p>Entre 1 et 4 points: Discussion avec le titulaire.</p> <p>Entre 5 et 7 points: Réflexion</p> <p>8 -9 points: Retenue après la classe.</p> <p>*10-12 points: Rencontre avec la TES, possibilité de rachat. Non participation à une partie de l'activité récompense. Communication avec les parents.</p> <p>13-14 points: Présence à 1/2 journée pédagogique (ou 2 retenues). Rencontre avec la direction, la TES, l'enseignant et les parents.</p> <p>15 points et plus: Possibilité de suspension et/ou autre sanction.</p> <p>*Remettre les pièces au dossier de l'élève à la TES-école.</p>
① ② ③ ④ ⑤			
⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩			
⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮			

CONTRAVENTIONS DE L'ÉTAPE 2	Motif	Date	<p>Entre 1 et 4 points: Discussion avec le titulaire.</p> <p>Entre 5 et 7 points: Réflexion</p> <p>8 -9 points: Retenue après la classe.</p> <p>*10-12 points: Rencontre avec la TES, possibilité de rachat. Non participation à une partie de l'activité récompense. Communication avec les parents.</p> <p>13-14 points: Présence à 1/2 journée pédagogique (ou 2 retenues). Rencontre avec la direction, la TES, l'enseignant et les parents.</p> <p>15 points et plus: Possibilité de suspension et/ou autre sanction.</p> <p>*Remettre les pièces au dossier de l'élève à la TES-école.</p>
① ② ③ ④ ⑤			
⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩			
⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮			

CONTRAVENTIONS DE L'ÉTAPE 3	Motif	Date	<p>Entre 1 et 4 points: Discussion avec le titulaire.</p> <p>Entre 5 et 7 points: Réflexion</p> <p>8 -9 points: Retenue après la classe.</p> <p>*10-12 points: Rencontre avec la TES, possibilité de rachat. Non participation à une partie de l'activité récompense. Communication avec les parents.</p> <p>13-14 points: Présence à 1/2 journée pédagogique (ou 2 retenues). Rencontre avec la direction, la TES, l'enseignant et les parents.</p> <p>15 points et plus: Possibilité de suspension et/ou autre sanction.</p> <p>*Remettre les pièces au dossier de l'élève à la TES-école.</p>
① ② ③ ④ ⑤			
⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩			
⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮			



## École Jean-Duceppe

### Engagement au respect des règles de vie

#### ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école.

Pour mon bien-être et celui de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

Signature de l'élève: \_\_\_\_\_

#### PARENTS

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école.

J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie durant toute l'année.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_